



Assemblée communale de la Commune de Vuisternens-dt-Romont
Du lundi 05 mai 2008 convoquée pour 20.00 h. à la salle communale à La Joux

<u>Présidence</u> :	<i>M. Jean-Bernard Chassot, syndic</i>
<u>Citoyennes et citoyens actifs</u> :	<i>1'333, convoqués par voie de « tout ménage »</i>
<u>Citoyennes et citoyens présents</u> :	<i>57 personnes, compris les membres du conseil communal = 4.28 %</i>
<u>Scrutateur nommé</u> :	<i>M. Eric Matthey</i>
<u>Citoyennes et citoyens excusés</u> :	<i>Mme Monique Dumas, M. et Mme Dominique et Marianne Borcard, M. Jean-Claude Dumas</i>
<u>Tractanda</u> :	<i>(annexé)</i>

En ouverture d'assemblée, M. Jean-Bernard Chassot, Syndic, au nom du Conseil communal, a le plaisir de saluer et accueillir les citoyennes et citoyens pour cette assemblée communale ordinaire, convoquée selon les dispositions de la loi sur les communes et du mode de convocation décidé.

Bienvenue aux nouvelles et nouveaux citoyens qui sont présents pour la première fois, ainsi qu'à M. Dominique Butty, député au Grand Conseil et à M. l'Abbé Pierre Mosur, Curé.

M. le syndic profite de ce préambule pour souhaiter la bienvenue à M. Dominique Pittet, nouvel élu pour le secteur de La Joux en remplacement de M. Patric Terreaux, démissionnaire, à qui il profite d'adresser ses remerciements pour le travail accompli au sein du conseil communal.

Avant de déclarer l'assemblée officiellement ouverte, M. le syndic demande s'il y a des remarques ou des observations concernant la convocation et le tractanda; comme ce n'est pas le cas, il ouvre officiellement l'assemblée, il est 20h05

Un seul scrutateur est nommé, l'assemblée peut délibérer selon l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2007

► Approbation

Ce procès-verbal était à disposition au bureau de l'administration communale pour celles et ceux qui désiraient en prendre connaissance, raison pour laquelle il ne sera pas lu.

Comme il n'y a aucune remarque, le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter ce procès-verbal en levant la main.

Vote: Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 18 décembre 2007

◆ Le PV est approuvé à une très large majorité moins une abstention.

2. Comptes 2007 – Présentation des comptes de fonctionnement et d'investissement – Approbation

Les comptes communaux, adressés par voie de tout ménage, sont commentés par M. Jérôme Bifrare, conseiller communal en charge du dicastère des finances.

2.01. Présentation des comptes de fonctionnement et d'investissement

M. Jérôme Bifrare commente et justifie l'ensemble des postes où des différences substantielles apparaissent.

Au chapitre des transports scolaires, M. Joseph Dorthe intervient afin de connaître les raisons pour lesquelles le trajet scolaire de Sommentier n'a pas été pris en compte par la DICS pour l'obtention de la subvention cantonale.

M. J.-Bernard Chassot, syndic, répond ce qui suit : La loi sur les transports scolaires dit; des subventions sont accordées pour autant que la distance soit d'au moins 3 km en simple course pour les élèves du cycle primaire et 4 km pour les élèves du CO, ou alors que le trajet soit jugé dangereux. Pour le village de Sommentier, la distance est inférieure aux 3 km et le trajet n'a pas été jugé dangereux. Par contre pour les villages de La Magne et Lieffrens, la subvention a été accordée en raison de la dangerosité du trajet scolaire, mais uniquement pour les élèves du cycle primaire. A savoir que la loi scolaire est en révision, de même que celle du subventionnement des transports, dès lors il faut attendre le nouveau projet de loi avant d'en connaître la teneur.

Lors du résumé des comptes de l'Entente sociale, M. J.-François Girard désire connaître la raison de l'augmentation de Fr. 15'000.- au chapitre des salaires bruts.

La réponse donnée par M. Michel Seydoux, conseiller communal en charge du dicastère du social, dit que la responsable a été contrainte d'augmenter son temps de travail, d'où ce surplus de charge.

A la fin de cette présentation, M. Jérôme Bifrare donne quelques explications complémentaires relatives à l'exercice 2007 et à la situation de la commune au 31.12.2007

Le résultat final est bon et des amortissements complémentaires pour près de 2 millions ont été effectués, mais en tenant compte des réserves faites pour le centre scolaire et la route des Ecasseys, lesquelles avoisinaient les 1,6 millions. Les comptes se soldent avec un bénéfice de Fr. 5'713.65 sur un total de charges de 7'654'780.95, alors que le budget prévoyait un déficit de Fr. 90'935.-

Comme il n'y a plus de question, M. le syndic remercie M. Jérôme Bifrare pour cette présentation et passe la parole au président de la commission financière, M. Dominique Butty, pour la lecture du rapport.

2.02. Rapport de la Commission financière (sur la base du rapport de l'organe de révision)

Le rapport fait part de quelques remarques relatives à l'expertise de l'organe de révision, mais en résumé la commission financière recommande aux citoyennes et citoyens l'approbation des comptes de l'exercice 2007

2.03. Approbation

Vote : Approbation des comptes 2007, les membres du Conseil communal s'abstiennent de voter conformément à l'art. 18 de la LCO

◆ L'assemblée accepte les comptes 2007 à l'unanimité.

3. Divers

- Place aux questions :

M. Francis Crausaz aimerait savoir si la commune envisage d'élaborer un règlement pour les chiens, et si oui, est-ce que les propriétaires seront tenus de récupérer les déjections ?

Réponse par M. le syndic : Le Conseil communal attend le projet de loi en préparation auprès du Service des communes; par la suite ce règlement sera proposé pour approbation à l'assemblée communale et ainsi le système de récupération des crottes sera discuté et probablement mis en place.

M. Gabriel Gobet rappelle qu'il n'y a pas d'abri de bus à Estévenens et que les écoliers doivent attendre en bordure de route. *Il lui est répondu que pour l'abri du haut du village, le fait a été rediscuté dans le cadre de la Commission scolaire et que le Conseil communal va revoir la chose. Quant à l'abri du bas du village, il sera intégré dans la réfection de la route Villariaz-Grangettes.*

M. Gabriel Gobet demande également pourquoi la route du haut d'Estévenens a été marquée par des traits de couleur rouge ? *M. Gérard Suard répond qu'il s'agit de marquage où la route devra être réfectionnée cet automne, ces travaux seront subventionnés à raison de 57% par les AF.*

A la question de M. Gobet qui a suivi, *M. Claude Menoud, conseiller communal responsable des routes, répond que le balayage des routes est prévu ces prochains jours et, les tronçons sur le secteur d'Estévenens sont régulièrement balayés, contrairement à ce qui est dit.*

M. François Laffely se renseigne sur la possibilité d'entreposer des objets récupérables à la déchetterie, mais pour ce faire il faudrait y aménager un emplacement. *M. Eric Papaux, conseiller communal responsable de la déchetterie, répond que cela est déjà en vigueur pour de petits objets, les intéressés doivent s'adresser au responsable de la déchetterie. Il ajoute que prévoir un emplacement plus conséquent pour ces entreposages n'est pas envisageable, du moins dans la situation actuelle.*

M. François Laffely aimerait également la mise en activité d'un site Internet communal, afin que les citoyens y trouvent toutes sortes de renseignements, par ex. le PV de l'assemblée. *M. Jean-Bernard Chassot, syndic, répond que la création du site est en discussion et devrait suivre.*

Diverses questions sont encore posées :

- Quelle est la dette par habitant ? *elle est de Fr. 7'500.- alors que la moyenne cantonale avoisine les Fr. 5'500.-, mais il faut tenir compte des infrastructures déjà réalisées.*
M. Dominique Butty ajoute que la dette par habitant comparée au revenu fiscal n'est pas bonne, c'est pourquoi l'arrivée de contribuables aisés serait bienvenue.
- Où en est le projet de construction de la route Romont-Vaulruz ? *Tout d'abord le Canton désire liquider le cas de la H189 (contournement de Bulle) et du Pont de la Poya, avant de soumettre au peuple fribourgeois ce projet, lequel aura certainement 6 mois de retard.*
- Vente des parcelles à construire : *M. Gérard Suard répond que la commune a été le maître d'œuvre pour le plan d'équipement de détail et que les propriétaires concernés ont payé leur part au prorata des m² de chacun. Sur les 38 parcelles, 17 sont communales dont 8 sont encore disponibles. Le prix de vente a été fixé à Fr. 130.- au m² à partir de cette année.*
A la question de la limite des constructions par rapport à la route, il est répondu que les distances sont respectées conformément au règlement communal d'urbanisme.

Comme la parole n'est plus demandée, M. J.-Bernard Chassot, Syndic, tient à remercier ses collègues du Conseil communal pour le travail considérable effectué, il remercie les citoyennes et citoyens présents pour leur participation à cette assemblée et souhaite à chacun une excellente année 2008

La traditionnelle agape sera servie de suite, et l'assemblée est close à 21h05, sous les applaudissements des citoyennes et citoyens.